



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2019**

**OJ N°23 – Gestion intégrée du cycle de l'eau. Eau potable et Assainissement.  
Secteur 6 - Soule Xiberoa. Choix du mode de gestion pour le service public de l'eau potable.**

Date de la convocation : 20 septembre 2019

Nombre de conseillers en exercice : 233

Président de séance : Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque

### PRESENTS :

ABBADIE Arnaud, AGUERGARAY Léonie (jusqu'à l'OJ N°26), ALDACOURROU Michel (jusqu'à l'OJ N°15), ALZURI Emmanuel (de l'OJ N°1 à l'OJ N°5 et à l'OJ N°24), ANCHORDOQUY Jean-Michel (jusqu'à l'OJ N°17), ANES Pascale, ANGLADE Jean-François, APEÇARENA Jean-Pierre, ARAMENDI Philippe, ARHANCHIAGUE Jean-Pierre, ARRABIT Bernard (de l'OJ N°1 à l'OJ N°5, l'OJ N°24 et à compter de l'OJ N°16), ARROSSAGARAY Pierre (jusqu'à l'OJ N°17), BACHO Sauveur (jusqu'à l'OJ N°15), BARANTHOL Jean-Marc, BARETS Claude, BARUCQ Guillaume, BAUDRY Paul, BEGUERIE Adrien, BÉHOTÉGUY Maïder, BELLEAU Gabriel représenté par AMESTOY-CLEDON Cécile, BERARD Marc (jusqu'à l'OJ N°18), BERLAN Simone, BERCAITS Christian (jusqu'à l'OJ N°15), BERTHET André (jusqu'à l'OJ N°16), BETBEDER Lucien, BICAIN Jean-Michel, BIDART Jean-Paul (jusqu'à l'OJ N°15), BISAUTA Martine, BLEUZE Anthony, BONZOM Jean-Marc, BORDES Alexandre, BOSCO Dominique, BRAU-BOIRIE Françoise, BURRE-CASSOU Marie-Pierre (jusqu'à l'OJ N°17), BUSSIRON Jean-Yves (jusqu'à l'OJ N°28), BUTORI Nicole, CACHENAUT Bernard, CAMOU Jean-Michel (jusqu'à l'OJ N°25), CAPDEVIELLE Colette, CARRERE Bruno (jusqu'à l'OJ N°26), CARRICABURU Jean, CARRIQUE Renée, CASTAIGNEDE Jocelyne, CASTAING Alain, CASTEL Sophie (jusqu'à l'OJ N°15), CAZALIS Christelle (à compter de l'OJ N°6, excepté l'OJ N°24), CHANGALA André (jusqu'à l'OJ N°26), CLAVERIE Peio, DAGORRET François, DALLEMANE Michel, DARASPE Daniel, DARRASSE Nicole (jusqu'à l'OJ N°15), DE CORAL Odile, DE PAREDES Xavier, DELGUE Jean-Pierre, DELGUE Lucien représenté par HARISTOY Marie-Claire, DEQUEKER Valérie, DONAPETRY Jean-Michel, DUBLANC Gilbert, DUHART Agnès, DURRUTY Sylvie, ECENARRO Kotte, ECHEVERRIA Andrée (jusqu'à l'OJ N°25), ELGOYHEN Monique (jusqu'à l'OJ N°25), ELGUE Martin (jusqu'à l'OJ N°17), ELHORGA-DARGAINS Gaxuxa, ELIZALDE Iker, ERGUY Chantal, ERNAGA Michel, ERREÇARRET Anicet, ESCAPIL-INCHAUSPÉ Philippe, ESMIEU Alain, ETCHEBER Pierre, ETCHEBERRY Jean-Jacques, ETCHEBEST Michel, ETCHEGARAY Jean-René, ETCHEMENDY René, ETCHETO Henri (jusqu'à l'OJ N°18), ETCHEVERRY Maialen, ETCHEVERRY Pello, EYHARTS Jean-Marie, EYHERABIDE Pierre, FONTAINE Arnaud (jusqu'à l'OJ N°15), GALLOIS Françoise, GAMOY Roger, GARICOITZ Robert (jusqu'à l'OJ N°17), GASTAMBIDE Arño, GAVILAN Francis, GONZALEZ Francis (jusqu'à l'OJ N°17), GOYHENEIX Joseph, GUILLEMOTONIA Pierre, HASTOY Jean-Baptiste (jusqu'à l'OJ N°29), HAYE Ghislaine, HIALLE Sylvie, HIRIGOYEN Roland, IBARRA Michel, IDIART Alphonse, IDIARTEGARAY-PUYOU Jeanne, IHIDOY Sébastien, INCHAUSPÉ Henry (jusqu'à l'OJ N°15), IPUTCHA Jean-Marie, IRASTORZA Didier, IRIART Alain, IRIART Jean-Claude, IRIART Jean-Pierre, IRIGOIN Didier (jusqu'à l'OJ N°15), IRIGOIN Jean-Pierre (jusqu'à l'OJ N°15), IRIGOYEN Jean-François (jusqu'à l'OJ N°17), IRUMÉ Jacques, ITHURRALDE Éric, ITHURRIA Nicole, JOCOU Pascal, KEHRIG-COTTENÇON Chantal (jusqu'à l'OJ N°19), LABORDELAVIGNETTE Jean-Baptiste représenté par DUTOURNIER Henri, LACASSAGNE Alain, LACOSTE Xavier représenté par DUHALDE Antton, LAFITE Guy (à compter de l'OJ N°6, excepté l'OJ N°24), LAFITTE Pascal, LAFLAQUIERE Jean-Pierre, LAMERENS Jean-Michel, LARRABURU Antton,

Siège  
15 avenue Foch - CS 88 507  
64 185 Bayonne Cedex  
05 59 44 72 72

Egoitza  
15 Foch Iborbidea - CS 88 507  
64 185 Baiona Cedex  
05 59 44 72 72

Sedença  
15 Avinguda Foch - CS 88 507  
64 185 Baiona Cedex  
05 59 44 72 72

LARRALDE André, LARRAMENDY Jules, LARRANDA Régine, LASSERRE Marie (jusqu'à l'OJ N°16), LATAILLADE Robert, LAUQUÉ Christine, LESPAGE Daniel, LISSARDY Sandra, LOUGAROT Bernard, LOUSTAUDAUDINE Jean-Jacques représenté par AROTCE Marie-Noëlle, MANDAGARAN Arnaud, MARTIN-DOLHAGARAY Christine, MILLET-BARBÉ Christian, MINONDO Raymond, MIRANDE Jean-Pierre représenté par ARLA Alain (jusqu'à l'OJ N°20), NOBLIA Eliane (jusqu'à l'OJ N°18), MONDORGE Guy, MOUESCA Colette, NARBAÏS-JAUREGUY Éric, NEGUELOUART Pascal (jusqu'à l'OJ N°15), OÇAFRAIN Gilbert, OÇAFRAIN Michel (jusqu'à l'OJ N°17), OLÇOMENDY Daniel, OLIVE Claude (de l'OJ N°1 à l'OJ N°5 et l'OJ N°24), ORTIZ Laurent (jusqu'à l'OJ N°16), PEILLEN Jean-Marc (jusqu'à l'OJ N°27), PEYROUTAS Maitena, PONS Yves représenté par ETCHÉLECU Jacques (jusqu'à l'OJ N°29), POULOU Guy, POYDESSUS Dominique (jusqu'à l'OJ N°15), POYDESSUS Jean-Louis (jusqu'à l'OJ N°15), POYDESSUS Philippe, PRAT Jean-Michel (jusqu'à l'OJ N°15), PREBENDE Jean-Louis, SAINT ESTEVEN Marc (jusqu'à l'OJ N°15), SAN PEDRO Jean, SANPONS Maryse, SANSBERRO Thierry, SECALOT Michel, THEBAUD Marie-Ange, THICOIPÉ Michel, TRANCHÉ Frédéric, UHART Michel, URRUTIAGUER Sauveur (jusqu'à l'OJ N°17), VERNASSIERE Marie-Pierre, VEUNAC Jacques, VEUNAC Michel, VILLENEUVE Arnaud, YBARGARAY Jean-Claude.

#### ABSENTS OU EXCUSES :

AGUERRE Barthélémy, ALÇUGARAT Christian, ARCOUET Serge, BARATE Jean-Michel, BEGUE Catherine, BERGÉ Mathieu, BERRA Jean-Michel, BIDEGAIN Gérard, BIDEGARAY Barthélémy, CARPENTIER Vincent, CARRICART Pierre, CASABONNE Bernard, CHASSERIAUD Patrick, CURUTCHARRY Antton, DAVANT Allande, DE LARA Manuel, DESTIZON Patrick, DEVEZE Christian, DOYHENART Jean-Jacques, DUBOIS Alain, ELISSALDE Philippe, ERDOZAINCY-ETCHART Christine, ESPIAUBE Marie-José, ETCHART Jean-Louis, ETCHEMAITE Pierre, ETCHEMENDY Jean, ETCHEPARE Philippe, ETCHEVERRY Michel, FIESCHI Pierre, FOURNIER Jean-Louis, GALANT Jean-Michel, GETTEN-PORCHE Claudine, GOMEZ Ruben, GUILLEMIN Christian, HACALA Germaine, HARISPE Bertrand, HARRIET Jean-Pierre, HEUGUEROT Daniel, HIRIART Michel, IBARLOZA Iñaki, IDIART Michel, INCHAUSPÉ Beñat, IRIGARAY Bruno, IRIGOYEN Nathalie, IRUMÉ Jean-Michel, JONCOHALSA Christian, LAPEYRADE Roger, LARRODE Jean-Pascal, LASSERRE-DAVID Florence, LEIZAGOYEN Sylvie, LEURGORY Charles, MEYZENC Sylvie, MIALOCQ Marie-José, MOTSCH Nathalie, NEYS Philippe, NOUSBAUM Pierre-Marie, ONDARS Yves, PICARD-FELICES Marie, SERVAIS Florence, SOROSTE Michel, TARDITS Richard, UGALDE Yves, UTHURRALT Dominique.

#### PROCURATIONS :

AGUERRE Barthélémy à APEÇARENA Jean-Pierre, ALDACOURROU Michel à BARETS Claude (à compter de l'OJ N°16), ARRABIT Bernard à BEHOTEGUY Maider (de l'OJ N°6 à l'OJ N°15), ARROSSAGARAY Pierre à ARHANCHIAGUE Jean-Pierre (à compter de l'OJ N°18), BERCAITS Christian à THEBAUD Marie-Ange (à compter de l'OJ N°16), BERGÉ Mathieu à IRIART Jean-Claude, BERRA Jean-Michel à LESPAGE Daniel, BERTHET André à BETBEDER Lucien (à compter de l'OJ N°17), BIDART Jean-Paul à BICAIN Jean-Michel (à compter de l'OJ N°16), BIDEGAIN Gérard à FONTAINE Arnaud (jusqu'à l'OJ N°15), BIDEGARAY Barthélémy à IRIART Alain, BURRE-CASSOU Marie-Pierre à HAYE Ghislaine (à compter de l'OJ N°18), BUSSIRON Jean-Yves à DALLEMANE Michel (à compter de l'OJ N°29), CAMOU Jean-Michel à BUTORI Nicole (à compter de l'OJ N°26), CARPENTIER Vincent à CASTAING Alain, CARRERE Bruno à GALLOIS Françoise (à compter de l'OJ N°27), CASABONNE Bernard à IRIGOIN Didier (jusqu'à l'OJ N°15), CASTEL Sophie à MARTIN-DOLHAGARAY Christine (à compter de l'OJ N°16), CHASSERIAUD Patrick à DE PAREDES Xavier, CURUTCHARRY Antton à CHANGALA André (jusqu'à l'OJ N°26), DARRASSE Nicole à DEQUEKER Valérie (à compter de l'OJ N°16), DESTIZON Patrick à CASTAGNEDE Jocelyne, DEVEZE Christian à LAMERENS Jean-Michel, ECHEVERRIA Andrée à PREBENDE Jean-Louis (à compter de l'OJ N°26), ELISSALDE Philippe à KEHRIG-COTTENÇON Chantal (jusqu'à l'OJ N°19), ERDOZAINCY-ETCHART Christine à LARRALDE André, ETCHEMAITE Pierre à SECALOT Michel, ETCHEMENDY Jean à ELGOYEN Monique (jusqu'à l'OJ N°25), ETCHETO Henri à CAPDEVIELLE Colette (à compter de l'OJ N°19), GETTEN-PORCHE Claudine à GONZALEZ Francis (jusqu'à l'OJ N°17), GONZALEZ Francis à CARRIQUE Renée (à compter de l'OJ N°18), HACALA Germaine à DE CORAL Odile, HEUGUEROT Daniel à ANES Pascale, HIRIART Michel à HIRIGOYEN Roland, IBARLOZA Iñaki à IDIARTEGARAY-PUYOU Jeanne, IRIGOYEN Jean-François à ETCHEVERRY Pello (à compter de l'OJ N°18), IRUMÉ Jean-Michel à IRUME Jacques, KEHRIG-COTTENÇON Chantal à ECENARRO Kotte (à compter de l'OJ N°20), LARRODE Jean-Pascal à BORDES Alexandre, LASSERRE Marie à OLCOMENDY Daniel (à compter de l'OJ N°17), LASSERRE-DAVID Florence à VEUNAC Jacques, MEYZENC Sylvie à DURRUTY Sylvie, MIALOCQ Marie-José à JOCOU Pascal, NEGUELOUART Pascal à GOYHENEIX Joseph (à compter de l'OJ N°16), NOBLIA Eliane à IRASTORZA Didier (à compter de l'OJ N°19),

Sizge

15 avenue Foch - CS 88 507  
64 185 Bayonne Cedex  
05 59 44 72 72

Egoitza

15 Foch Etorbidetza - CS 88 507  
64 185 Baiona Cedex  
05 59 44 72 72

Sedença

15 Avinguda Foch - CS 88 507  
64 185 Baiona Cedex  
05 59 44 72 72

NOUSBAUM Pierre-Marie à IRIGOYEN Jean-François (jusqu'à l'OJ N°17), OÇAFRAIN Michel à OÇAFRAIN Gilbert (à compter de l'OJ N°18), OLIVE Claude à LAFLAQUIERE Jean-Pierre (à compter de l'OJ N°6), ORTIZ Laurent à LAFITE Guy (à compter de l'OJ N°17), PICARD-FELICES Marie à ETCHETO Henri (jusqu'à l'OJ N°18), POYDESSUS Dominique à UHART Michel (à compter de l'OJ N°16), SERVAIS Florence à HIALLE Sylvie, SOROSTE Michel à ETCHEGARAY Jean-René, UGALDE Yves à LAUQUÉ Christine, URRUTIAGUER Sauveur à DELGUE Jean-Pierre (à compter de l'OJ N°18), UTHURRALT Dominique à BARANTHOL Jean-Marc.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur LARRALDE André

Modalité de vote : vote électronique

**OJ N°23 – Gestion intégrée du cycle de l'eau. Eau potable et Assainissement.  
Secteur 6 - Soule Xiberoa. Choix du mode de gestion pour le service public de l'eau potable.**

Rapporteur : Monsieur Eric NARBAIS-JAUREGUY

Mes chers collègues,

Par délibération du 4 novembre 2017, la Communauté d'Agglomération Pays Basque s'est prononcée sur l'harmonisation de ses compétences optionnelles à l'échelle de son territoire et a décidé, s'agissant de la compétence Eau, de son exercice sur la totalité de son territoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

29 communes souletines (Ainharp, Alçay, Alos-Sibas-Abense, Aroue, Arrast-Larrebieu, Barcus, Berrogain-Larruns, Camou-Cihigue, Charritte-de-Bas, Chéraute, Espes-Undurein, Gotein-Libarrenx, Idaux-Mendy, Lacarry-Arhan-Charritte-de-Haut, Laguigue-Restoue, Lichos, Lohitzun, Mauléon-Licharre, Menditte, Moncayolle, Musculdy, Ordiarp, Ossas-Suhare, Pagolle, Roquiague, Sauguis-Saint-Etienne, Tardets-Sorholus, Trois-Villes, Viodos-Abense-de-Bas) avaient précédemment transféré leur compétence eau potable au Syndicat d'alimentation en eau potable (SAEP) du Pays de Soule. Ce syndicat couvrait le territoire de 38 communes, lesquelles étaient adhérentes soit à la Communauté d'Agglomération Pays Basque, soit à la Communauté de communes du Béarn des Gaves (6 communes), soit à la Communauté de communes du Haut Béarn (3 communes).

Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, la Communauté d'Agglomération a été automatiquement et immédiatement substituée à ses 29 communes, au sein du syndicat devenu de fait syndicat mixte.

La configuration du territoire, l'histoire de construction du syndicat et du développement des communes avaient conduit quatre communes - Mauléon, Ordiarp, Tardets, Trois-Villes - à être adhérentes du syndicat tout en maintenant l'exploitation du service en régie communale pour une partie de leurs abonnés. La gestion du service d'eau de ces 4 communes est désormais assurée par la régie communautaire.

La procédure dérogatoire instaurée par l'article 67 de la loi NOTRe permettant à tout EPCI de se retirer d'un syndicat mixte pour exercer directement ses compétences, et ce dans un délai d'un an après la prise de compétence, la Communauté d'Agglomération Pays Basque a décidé, par délibération en date du 29 septembre 2018, de faire appel à cette procédure de telle manière que la Communauté d'Agglomération se retire du SAEP de Soule au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Ce retrait a été validé par arrêté préfectoral, après avoir recueilli l'avis favorable de la Commission départementale de coopération intercommunale (CDCI).

Une co-maîtrise d'ouvrage sur le contrat de délégation de service public confié à la société LAGUN a été mise en place, ainsi qu'un avenant de prolongation d'une année afin de laisser un temps suffisant à la Communauté d'Agglomération Pays Basque de choisir un nouveau mode de gestion pour le périmètre eau potable, hors communes restant adhérentes au SAEP.

Un protocole de retrait est en cours de négociation pour solder les opérations de répartition d'actif et de passif du SAEP. Les discussions concernant le protocole de sortie n'étant pas finalisées, il est envisagé de prolonger à nouveau le contrat de 12 mois pour disposer d'un temps suffisant pour mettre en œuvre la nouvelle organisation, soit une prise d'effet du nouveau mode de gestion du service à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Eu égard à l'ensemble de ces éléments, une réflexion a été menée par la Communauté d'Agglomération en vue de déterminer le mode de gestion le plus adapté pour le service d'alimentation en eau potable de cette partie du territoire. Un rapport sur les modes de gestion envisageables et présentant les caractéristiques et prestations que devra assurer le futur

délégataire a été réalisé conformément à l'article L.1411-4 du code général des collectivités territoriales. Il est joint en annexe.

Après examen par le Comité de pilotage créé à cette occasion, par la Commission territoriale et le Conseil exécutif, le mode de gestion proposé pour ce service est la gestion déléguée. Il s'inscrit dans la continuité et permettra de fournir un service de qualité grâce au savoir-faire et aux moyens techniques, humains et logistiques mis en œuvre par un opérateur économique spécialisé. La gestion du service se fait aux risques et périls de l'opérateur, choisi après une procédure de mise en concurrence.

En tant qu'autorité délégante, la Communauté d'Agglomération Pays Basque devra suivre la qualité du service, ses performances, ses aspects financiers et, de façon plus générale, la bonne exécution du contrat, notamment par le biais d'un contrôle rigoureux des informations fournies par le délégataire et de ses engagements contractuels.

Le service ainsi confié en gestion représente :

- 4 176 abonnés en 2018 ;
- 1 011 952 m<sup>3</sup> produits en 2018 (une partie de ces volumes produits étant affectés à des collectivités « hors contrat » du fait de la recombinaison territoriale) ;
- 2 installations de production avec les usines de traitement d'Alçay (capacité de 1 000 m<sup>3</sup>/j) et de Mauléon (5 000 m<sup>3</sup>/j) ;
- 30 réservoirs d'une capacité totale de 4 872 m<sup>3</sup> ;
- 6 bâches de reprise d'une capacité de 830 m<sup>3</sup> et 19 surpresseurs ;
- 642 km de réseau d'eau potable.

Cette proposition de gestion a recueilli :

- l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux, réunie le 23 septembre 2019 ;
- l'avis du Comité Technique, réuni les 17 septembre 2019 et 26 septembre 2019, et exprimé comme suit :
  - avis défavorable à l'unanimité des représentants du personnel,
  - avis favorable à l'unanimité des représentants de la collectivité.

Vu l'article L.1411-4 du code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque annexé à la présente délibération présentant les caractéristiques des prestations que devra assurer le futur exploitant du service d'eau potable sur l'ensemble du territoire des 25 communes souletines (Ainharp, Alçay, Alos-Sibas-Abense, Aroue, Arrast-Larrebieu, Barcus, Berrogain-Larruns, Camou-Cihigue, Charritte-de-Bas, Chéraute, Espes-Undurein, Gotein-Libarrenx, Idaux-Mendy, Lacarry-Arhan-Charritte-de-Haut, Laguingue-Restoue, Lichos, Lohitzun, Menditte, Moncayolle, Musculdy, Ossas-Suhare, Pagolle, Roquiague, Sauguais-Saint-Etienne, Viodos-Abense-de-Bas) et transmis aux membres de l'assemblée le 20 septembre 2019,

Vu l'avis du Comité Technique en date des 17 et 26 septembre 2019,

Vu l'avis de la Commission consultative des Services Publics Locaux en date du 23 septembre 2019,

Considérant que le contrat de concession du service d'eau potable des 25 communes arrive à expiration le 31 décembre 2019 et devrait être prolongé d'une année supplémentaire par voie d'avenant pour disposer du temps nécessaire à la conduite de la procédure,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire est invité à :

- approuver le principe de l'exploitation du service d'eau potable dans le cadre d'une concession de service public ;
- approuver le contenu des caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire, telles qu'elles sont définies dans le rapport sur le choix du mode de gestion, étant entendu qu'il appartiendra ultérieurement à Monsieur le Président ou son représentant d'en négocier les conditions précises, conformément aux dispositions de l'article L. 1411-4 et L.1411-5 du code général des collectivités territoriales, ainsi qu'aux dispositions de l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession et celles du décret n°2016-86 du 1<sup>er</sup> février 2016 relatif aux contrats de concession ;
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la procédure de concession de service public.

### ADOPTE A LA MAJORITE

Pour : 128 voix

Contre : 16 voix

Abstention : 28

Ne prend pas part au vote : 1

Non votants : 8

Contre : 010 ARAMENDI Philippe, 026 BERGE Mathieu (149 IRIART Jean-Claude), 030 BETBEDER Lucien, 046 CAMOU Jean-Michel, 064 DALLEMANE Michel, 085 ECHEVERRIA Andrée, 087 ELGOYHEN Monique, 091 ELIZALDE Iker, 105 ETCHEMENDY Jean (087 ELGOYHEN Monique), 119 GALLOIS Françoise, 139 IBARRA Michel, 143 IHIDOY Sébastien, 149 IRIART Jean-Claude, 184 LOUGAROT Bernard, 212 PREBENDE Jean-Louis, 233 YBARGARAY Jean- Claude.

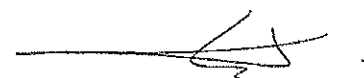
Abstention : 001 ABBADIE Arnaud, 031 BICAIN Jean-Michel, 035 BISAUTA Martine, 038 BORDES Alexandre, 044 BUTORI Nicole, 058 CAZALIS Christelle, 060 CHASSERIAUD Patrick (070 DE PAREDES Xavier), 061 CLAVERIE Peio, 068 DE CORAL Odile, 070 DE PAREDES Xavier, 101 ETCHEBERRY Jean-Jacques, 106 ETCHEMENDY René, 122 GASTAMBIDE Arno, 131 HACALA Germaine (068 DE CORAL Odile), 163 LABORDE-LAVIGNETTE Jean-Baptiste, 173 LARRAMENDY Jules, 174 LARRANDA Régine, 175 LARRODE Jean-Pascal (038 BORDES Alexandre), 183 LISSARDY Sandra, 193 MONDORGE Guy, 196 NARBAIS-JAUREGUY Eric, 200 OCAFRAIN Gilbert, 201 OCAFRAIN Michel (200 OCAFRAIN Gilbert), 202 OLCOMENDY Daniel, 207 PONS Yves, 215 SAN PEDRO Jean, 216 SANPONS Maryse, 218 SECALOT Michel.

Ne prend pas part au vote : 079 DUBLANC Gilbert.

Non votants : 029 BERTHET André (030 BETBEDER Lucien), 043 BUSSIRON Jean-Yves, 066 DARRASSE Nicole (074 DEQUEKER Valérie), 165 LACOSTE Xavier, 167 LAFITTE Pascal, 168 LAFLAQUIERE Jean-Pierre, 205 PEILLEN Jean-Marc, 210 POYDESSUS Philippe.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.

Pour le Président et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint,



Sébastien EVRARD.

Certifié exécutoire

Transmis au contrôle de légalité le : 4 octobre 2019

Publié le : 4 octobre 2019

Siège  
15 avenue Foch - CS 88 507  
64 185 Bayonne Cedex  
05 59 44 72 72

Egoitza  
15 Foch Iborbideta - CS 88 507  
64 185 Baiona Cedex  
05 59 44 72 72

Sedeñça  
15 Avinguda Foch - CS 88 507  
64 185 Baiona Cedex  
05 59 44 72 72



## Accusé de réception

Acte reçu par: Sous-Préfecture de BAYONNE

Nature transaction: AR de transmission d'acte

Date d'émission de l'accusé de réception: 2019-10-04(GMT+1)

Nombre de pièces jointes: 2

Nom émetteur: Communauté d'Agglomération du Pays Basque

N° de SIREN: 200067106

Numéro Acte de la collectivité locale: CC20190928\_023

Objet acte: OJ N°23 Secteur 6 - Soule Xiberoa. Choix du mode de gestion pour le service public de l'eau potable. PJ: rapport choix mode de gestion?

Nature de l'acte: Délibérations

Matière: 1.2-Délégation de service public

Identifiant Acte: 064-200067106-20190928-CC20190928\_023-DE

---